



LA SOURCE
SESSAD

**SERVICE D'EDUCATION SPÉCIALE ET DE
SOINS A DOMICILE**

SESSAD La Source

RAPPORT D'ACTIVITE
2019

SESSAD La Source
1 avenue de la Source
37 360 Semblançay

02.47.29.88.88

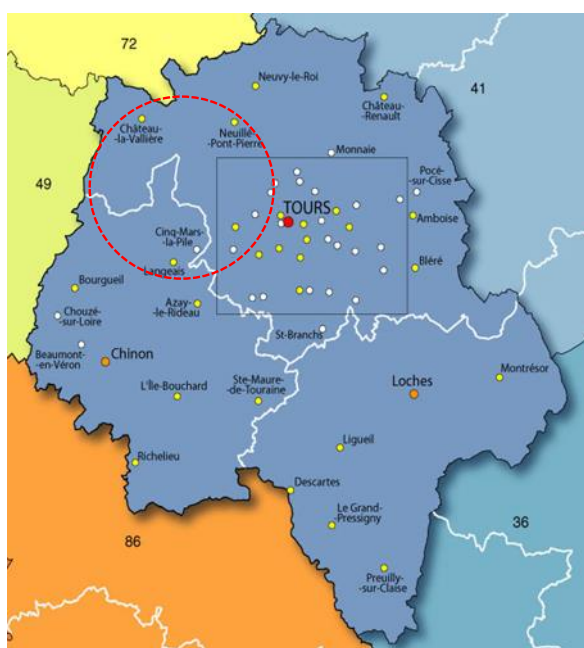
TABLE DES MATIERES

I. ELEMENTS DE CONTEXTE	3
1. Présentation du SESSAD	3
II. LES ENFANTS ACCOMPAGNES EN 2019 PAR LE SESSAD	3
1. Répartition par type de handicap	4
2. Répartition par sexe.....	5
3. Répartition par tranches d'âge.....	6
4. Les lieux de domicile des enfants	6
5. Les lieux de scolarisation.....	7
III. L'ACTIVITE DU SESSAD EN 2019	8
1. L'activité en chiffres	8
2. Les points forts de l'activité et évènements de l'année.....	10
IV. L'EXPERIMENTATION D'UN FONCTIONNEMENT EN DISPOSITIF	12
V. LA PARTICIPATION DES FAMILLES.....	12
VI. LE SESSAD ET LE PARTENARIAT	13
1. Partenariat avec l'Education Nationale	13
2. Les services de Protection de l'Enfance	14
3. Les conventionnements avec les rééducateurs	14
VII. LE PERSONNEL	15
1. Organigramme du service au 31 décembre 2019	15
2. Les mouvements de personnel.....	15
VIII. LES FORMATIONS	16
IX. DONNEES ECONOMIQUES	18
Conclusion.....	18

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

1. Présentation du SESSAD

Le SESSAD accompagne 40 enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans et intervient sur les secteurs géographiques du Pays Loire Nature (Nord-ouest de la Touraine) et nord de l'agglomération tourangelle.



Les locaux du SESSAD sont situés à Semblançay, domaine de la Source et à Tours Nord, Rue du Colombier (ouverture de l'antenne en avril 2018).

Le SESSAD soutient l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap par le biais de moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs adaptés qui répondent au projet

II. LES ENFANTS ACCOMPAGNES EN 2019 PAR LE SESSAD

En 2019, 57 enfants et adolescents orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ont été accompagnés par l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD (une file active constante par rapport aux deux années précédentes).

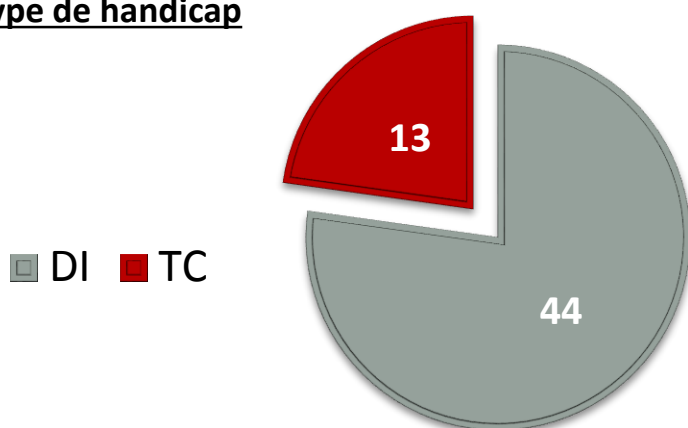
En accord avec l'ARS, nous continuons à moduler le nombre d'enfants accompagnés en fonction de la nature et de la densité du suivi. Aussi, au 31/12/2019, le service accompagnait 45 enfants.

1. Répartition par type de handicap

Les enfants que nous accueillons présentent :

- Soit une déficience intellectuelle (DI)
- Soit des troubles de la conduite et du comportement (TC)

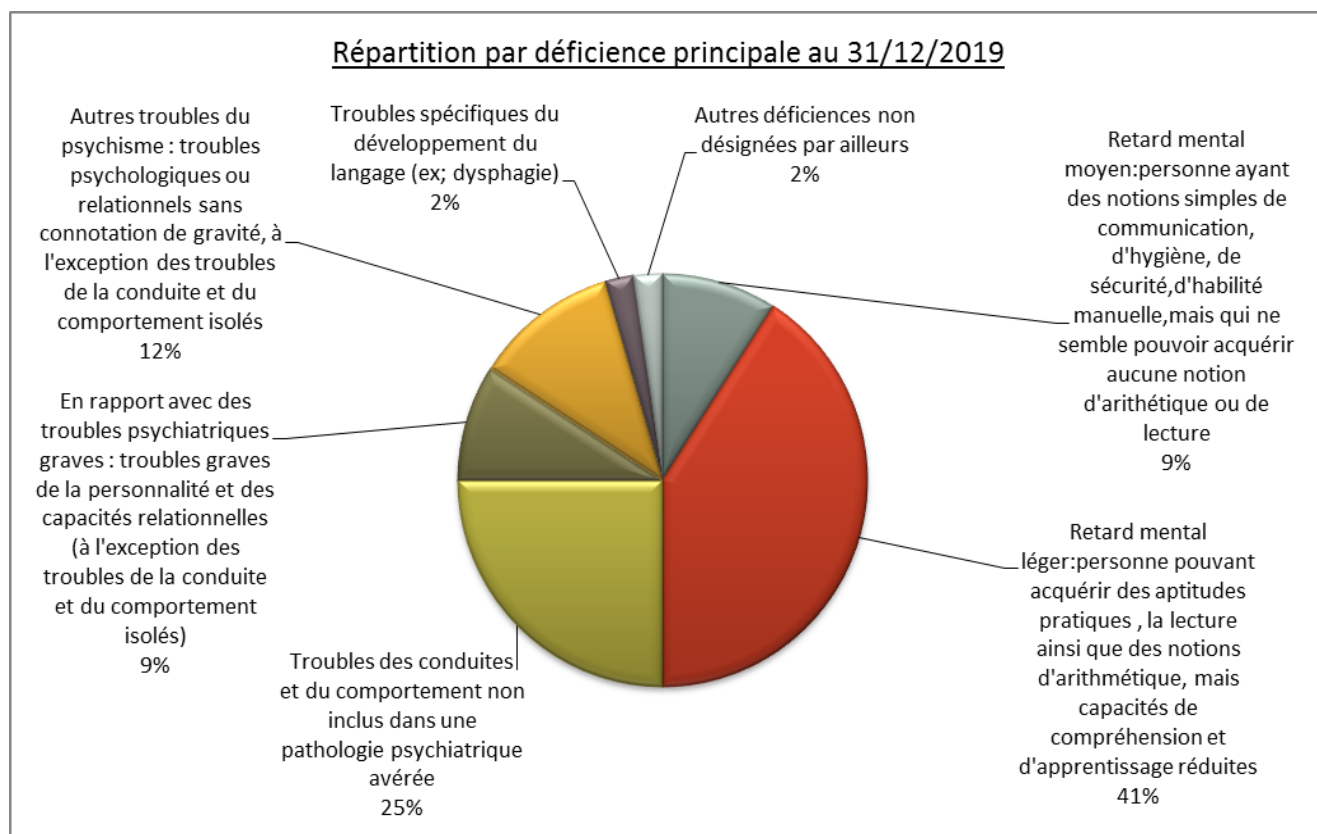
Répartition des enfants suivis en 2019 par type de handicap

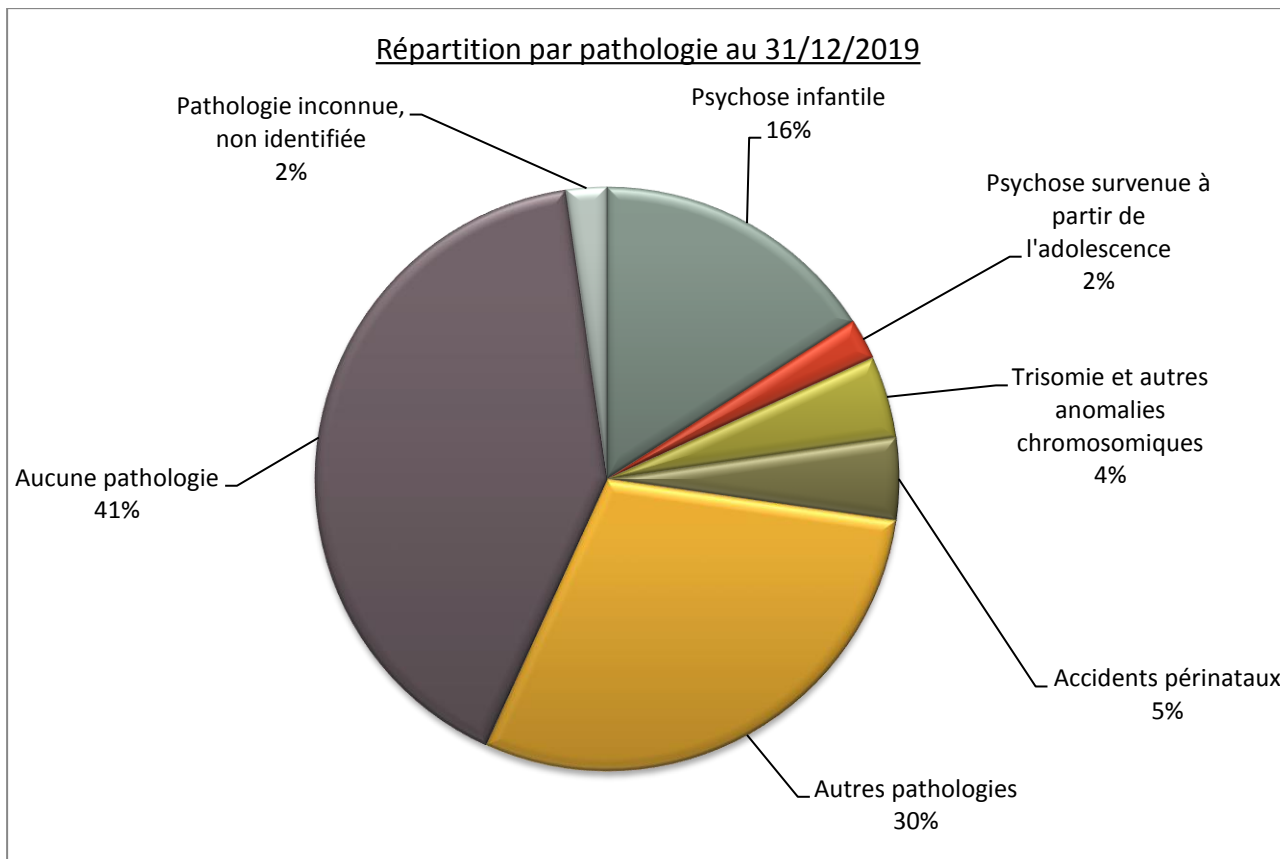


Nous confirmons cette année encore la répartition proportionnelle telle qu'elle est fixée par notre autorisation entre SESSAD/IME et SESSAD/ITEP.

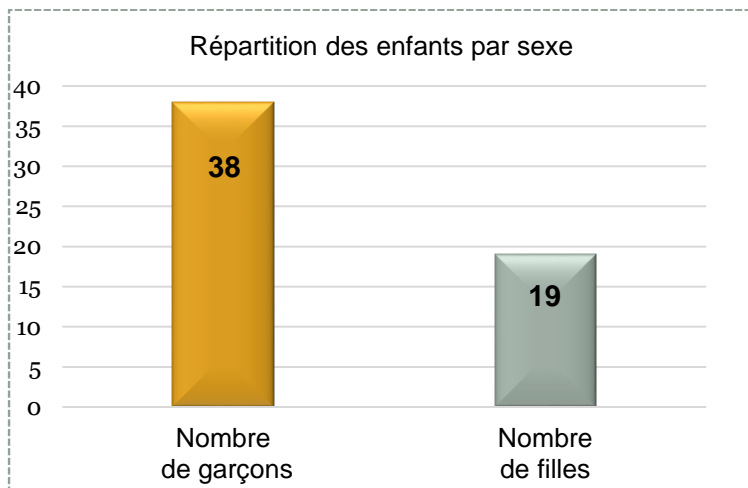
Il n'en demeure pas moins qu'elle varie d'une année à l'autre et reste tributaire de différents facteurs :

domiciliation/scolarisation, niveau d'urgence des situations.



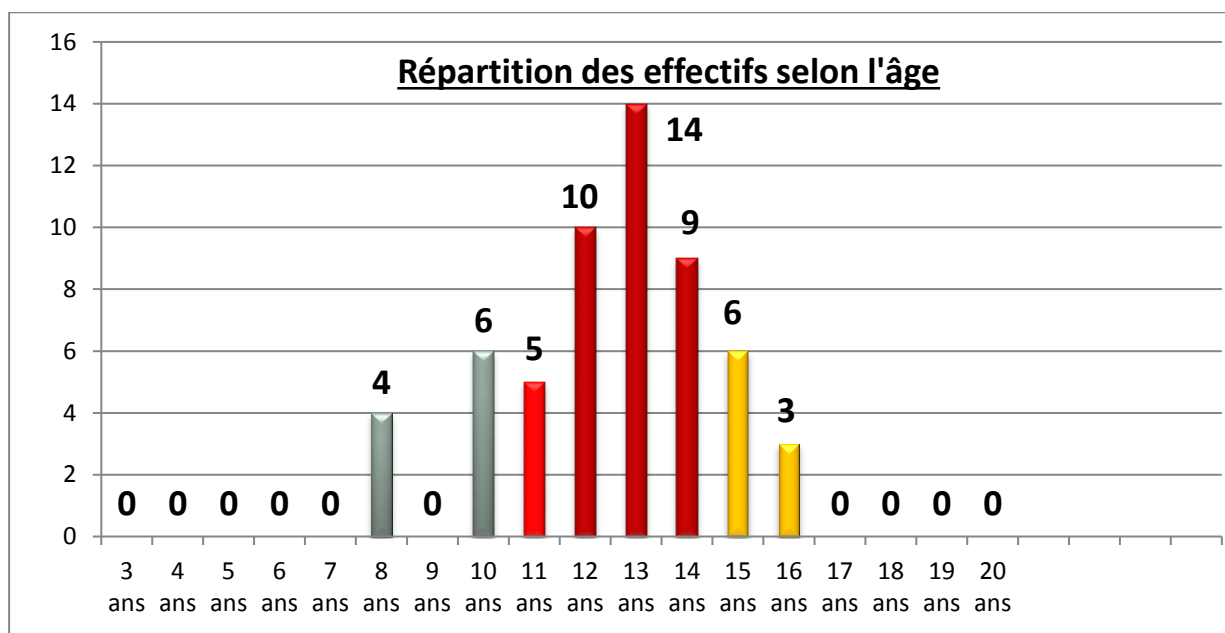


2. Répartition par sexe



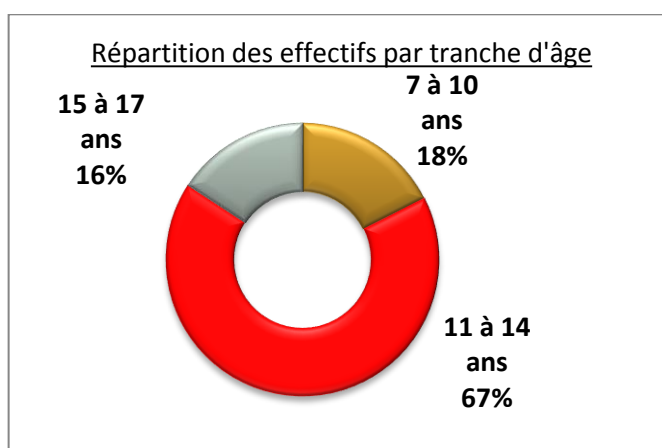
La part des garçons reste en 2019 très majoritaire (67%).

3. Répartition par tranches d'âge



En 2019, les jeunes accompagnés ont entre 8 et 16 ans.

Nous recevons toujours très peu de notifications pour les enfants de moins de 6 ans.



En 2019, les enfants suivis par le service sont très significativement adolescents. 47 d'entre eux ont entre 11 et 16 ans. Plus d'un enfant sur deux accompagné par le SESSAD est âgé de 11 à 14 ans, avec un âge moyen de 13 ans.

Une des difficultés du service pour admettre des enfants plus jeunes vient de la durée d'attente avant une admission sur le SESSAD qui est en moyenne de 2 ans.

4. Les lieux de domicile des enfants

Les jeunes que nous accompagnons sont domiciliés dans le nord-ouest tourangeau, majoritairement dans des communes rurales et secteur Langeais.

Les lieux de domicile des enfants sont dispersés sur 31 communes ; les interventions du SESSAD sont plutôt réalisées à l'intérieur ou auprès des établissements scolaires fréquentés, plus rassemblés géographiquement. Cela permet de rationaliser les transports.

5. Les lieux de scolarisation

Le territoire scolaire d'intervention comprend pour l'année scolaire 2019/2020 :

- En élémentaire : 8 écoles avec des interventions au sein de 6 ULIS.
- En collège : 5 ULIS-collège, 2 SEGPA ainsi que 3 enfants scolarisés en classe ordinaire.
- En lycée : 1 ULIS Pro.

Une grande partie de l'activité et de la prise en charge se déroule au sein des établissements scolaires, dans un travail de collaboration et de partenariat avec les enseignants et équipes pédagogiques de l'Education Nationale. Pour chaque élève, le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) se construit dans le cadre d'une élaboration tripartite (établissement scolaire, un responsable légal de l'enfant et le SESSAD), par l'intermédiaire du référent de scolarité.

VILLE	TYPE D'ETABLISSEMENT	NOMBRE D'ENFANTS
AZAY LE RIDEAU	COLLEGE	1
CHATEAU LA VALLIERE	COLLEGE	7
CLERE LES PINS	PRIMAIRE	1
FONDETTES	PRIMAIRE	1
LANGEAIS	COLLEGE	7
METTRAY	PRIMAIRE	1
NEUILLE PONT PIERRE	PRIMAIRE	4
NEUILLE PONT PIERRE	COLLEGE	7
NEUVY LE ROI	COLLEGE	1
SAINT ANTOINE DU ROCHER	PRIMAIRE	4
SAINT CYR SUR LOIRE	COLLEGE	3
SONZAY	PRIMAIRE	1
TOURS NORD	PRIMAIRE	2
TOURS NORD	COLLEGE	7
TOURS NORD	LYCEE	1

File active au 31/12/2019	Présents	Sortants
Non scolarisé	0	0
Scolarité partagée entre un établissement médico-social et un établissement scolaire		
Établissement scolaire : une journée ou moins par semaine	0	0
Établissement scolaire : entre 1 journée ½ et 3 journées ½ par semaine	3	0
Scolarité uniquement dans un établissement scolaire		
Unité localisée pour l'intégration scolaire – Premier degré (ULIS-école)	12	2
Unité localisée pour l'intégration scolaire – Second degré (ULIS-collège, ULIS-lycée)	17	4
Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)	7	2
Établissement régional d'enseignement adapté (EREA)	0	0
Enseignement ordinaire à temps complet (hors CLIS, ULIS, SEGPA et EREA)	5	2
Enseignement ordinaire à temps partiel (hors CLIS, ULIS, SEGPA et EREA)	1	0

III. L'ACTIVITE DU SESSAD EN 2019

1. L'activité en chiffres

- ❖ 195 jours d'ouverture en 2019
- ❖ 4 586 actes enregistrés

Nombres d'actes	N (2019)	N-1	N-2	N-3
Prévisionnel	4 150	3 700	3 330	3 420
Réalisé	4 586	4 283	3 785	3 702
Taux d'occupation	110,51%	115,76%	113,66%	108,25%

En accord avec l'ARS, nous observons de nouveau cette année une activité supérieure à l'activité prévisionnelle.

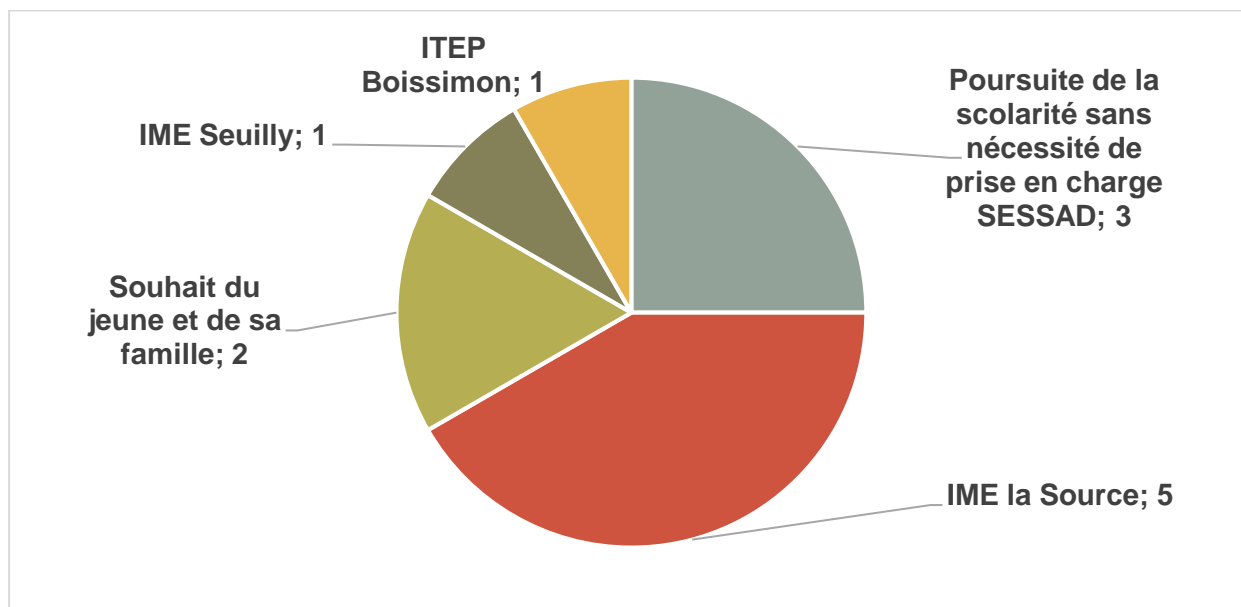
- ❖ Liste d'attente

A la date du 31/12/2019, 97 enfants étaient inscrits en liste d'attente.

❖ Les admissions et sorties réalisées en 2019

Nous avons réalisé 11 admissions cette année et 12 sorties soit à la demande de la famille, soit d'un commun accord avec le service en raison d'une orientation vers une autre structure médico-sociale.

❖ Les orientations à la sortie



❖ Le suivi des 3 ans

L'assistante sociale assure une veille sur les jeunes sortis du SESSAD, sur une durée minimum de trois ans. Il s'agit de coordonner les informations recueillies concernant la situation et le parcours du jeune. En fonction des besoins, elle peut apporter son appui, en lien avec les services administratifs et sociaux compétents. En 2019, 34 jeunes ont été concernés.

2. Les points forts de l'activité et évènements de l'année

Le projet personnalisé de l'enfant détermine les actions de rééducation, les entretiens psychologiques et les accompagnements éducatifs.

Toutes les décisions se prennent en accord avec la famille.

Une synthèse est organisée chaque année scolaire avec la famille, au cours de laquelle est élaborée en équipe pluridisciplinaire le projet personnalisé d'accompagnement.

❖ **L'accompagnement éducatif**

Outre les accompagnements éducatifs dont les fréquences ont varié selon la situation et les besoins des enfants (1 à 2 rencontres / semaine), nous nous sommes efforcés, à nouveau cette année, à proposer des temps de groupe, très appréciés par les participants.

21 enfants, âgés de 9 à 15 ans, ont ainsi bénéficié d'au moins un groupe autour des thèmes de l'éveil, la cuisine et la socialisation.

Nous avons également été vigilants à diversifier nos espaces d'intervention, en dehors des établissements scolaires pour respecter le souhait de quelques adolescents. Les bibliothèques, médiathèques, ludothèques ou centres sociaux ont été des lieux publics intéressants. Néanmoins, notre difficulté majeure, qui s'est confirmée en 2019, est la rareté de ces structures, ouvertes en journée, dans les zones rurales dans lesquelles nous intervenons.

Enfin, comme depuis plusieurs années, nous avons proposé au mois de juillet un séjour d'une semaine pour 9 enfants dans le sud du département pour éprouver la vie collective.

❖ **Les soins et les rééducations**

Les enfants bénéficient des rééducations et suivis thérapeutiques prescrits par le médecin psychiatre du service. Les ressources humaines internes sont mobilisées en permanence, et des professionnels du secteur libéral sont également sollicités si besoin.

Le tableau suivant présente le détail des rééducations et suivis thérapeutiques pour 2019 (en nombre d'enfants) :

SOINS ET REEDUCATIONS :	DE JANVIER A JUILLET	DE SEPTEMBRE A DECEMBRE
ORTHOPHONIE	32	26
PSYCHOTHERAPIE - SUIVI PSYCHOLOGIQUE	19 + 1 médiation thérapeutique Cheval	17
PSYCHOMOTRICITE EN INDIVIDUEL	18	14
PSYCHOMOTRICITE EN GROUPE	7 judo 6 cheval 2 binômes	4 judo
ERGOTHERAPEUTE	1	1
ART-THERAPIE	2	2

Le nombre de suivis rééducatifs demeure stable, à un niveau élevé : 2 enfants sur 3 sont suivis en orthophonie, près d' 1 sur deux en psychomotricité (séances individuelles ou avec médiation) et en psychologie.

Les suivis proposés sont majoritairement hebdomadaires.

❖ **Le service social**

L'assistante sociale a pour mission de conseiller, d'orienter, de soutenir, d'accompagner les jeunes et leur famille, afin de les aider dans leurs démarches, leurs projets, dans les domaines législatifs, financiers, administratifs et pour leur organisation de la vie quotidienne, en fonction de leurs besoins et leurs demandes. Pour effectuer ses missions, l'assistante sociale a une fonction d'interface entre les familles, l'établissement et les partenaires extérieurs qu'elle rencontre régulièrement.

De plus, des rencontres peuvent, en fonction de l'objectif travaillé, se faire en binôme avec l'éducateur référent du jeune concerné et de sa famille (parentalité, soutien dans le quotidien...). Ce binôme permet à l'assistante sociale de tenir une place de tiers, de médiateur et d'apporter un regard extérieur. Ainsi, en 2019, une quarantaine de rencontres selon ces modalités ont eu lieu.

De manière plus générale, l'assistante sociale veille au respect de la protection de l'enfance et informe les autorités compétentes des situations préoccupantes. Ainsi, en 2019, 2 remontées d'informations préoccupantes ont été transmises à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (la CRIP).

IV. L'EXPERIMENTATION D'UN FONCTIONNEMENT EN DISPOSITIF

Le rapprochement de l'IME et du SESSAD, formant désormais **le Pôle Enfance** depuis septembre 2018, a constitué une première étape pour proposer de nouvelles modalités d'accompagnement aux enfants dont les projets ne répondaient plus aux besoins identifiés.

2019 nous a permis d'expérimenter de nouveaux projets sur-mesure, en s'appuyant indifféremment sur les moyens à disposition de chaque entité et nous inscrire pleinement dans la dynamique du parcours.

L'ouverture récente sur site de Semblançay **d'une plateforme thérapeutique**, par redéploiement interne du personnel (éducatif, pédagogique et soignant) et la mobilisation de nos enveloppes budgétaires pour accompagner des enfants aux profils atypiques et en rupture de parcours, a constitué un outil supplémentaire.

Enfin, la réflexion menée sur la **création d'un pôle « d'aide aux aidants »** a également mobilisé les équipes. Psychologue et assistante sociale, repérés comme les interlocuteurs privilégiés de ce nouveau projet, ont déjà proposé la mise en place de **soutien et de conseil en faveur des aidants** (parents, fratrie, famille élargie, assistants familiaux).

V. LA PARTICIPATION DES FAMILLES

Les parents sont ceux qui connaissent au plus près et au quotidien la situation de leur enfant. A ce titre, ils sont entendus à leur place de parents et sont assurés que l'action du SESSAD est menée dans le respect de leurs décisions.

Ils sont informés de toutes les propositions d'interventions, associés et régulièrement consultés. Leur participation constitue une condition indispensable au bon déroulement de l'accompagnement.

Les parents peuvent s'adresser aux professionnels du SESSAD pour leur besoins de conseils, d'écoute et de soutien à leur parentalité. Ils sont invités à partager leurs questionnements, leurs inquiétudes éventuelles. Aussi, depuis quelques mois, l'Association La Source leur propose des rencontres à thèmes, en s'associant aux familles de l'IME qui bénéficient de ces rencontres depuis quelques années maintenant.

VI. LE SESSAD ET LE PARTENARIAT

Le développement du partenariat est essentiel. Bien connaître et identifier les partenaires permet d'assurer des relais ou des prises en charge complémentaires, au bénéfice du projet des enfants accompagnés par le service. Il facilite la fluidité des parcours.

Ainsi, les partenariats sont multiples et se déclinent de la manière suivante :

1. Partenariat avec l'Education Nationale

Le partenaire principal du SESSAD est l'Education Nationale avec qui nous travaillons quotidiennement. On peut encore remarquer que certains établissements ont une connaissance relative du fonctionnement du service et de la notion de handicap.

Aussi, en 2019, nous avons continué le travail spécifique de communication entamé l'année précédente. Dès la rentrée de septembre, nous avons rencontré tous les établissements scolaires pour (re)présenter le service et ses missions. Des échanges réguliers ont également été organisés tout au long de l'année entre l'enseignant, la vie scolaire et l'éducateur référent de l'enfant, parfois avec le psychologue, pour croiser les regards sur les situations.

En 2019, l'équipe de professionnels du SESSAD a proposé plusieurs projets en collaboration avec l'Education Nationale :

- Participation à des sorties à l'extérieur du collège pour des enfants présentant des troubles complexes rendant difficile leur accès à la socialisation
- Accompagnement lors de visites d'établissements spécialisés, à des rencontres ponctuelles au sein du SESSAD.

Avec le collège « Simone Veil » de Neuillé Pont Pierre, une réflexion s'est engagée en septembre 2019 afin de mettre en place un projet éco-citoyen qui permette de sensibiliser les élèves de la classe ULIS à leur environnement.

Avec l'école de Saint Antoine du Rocher, c'est un projet de création d'une aire de jeux qui devrait voir le jour en 2020 avec les élèves de la classe ULIS de cet établissement.

Educateurs et psychomotriciennes sont mobilisés sur ces différents projets qui les amèneront à accompagner les enfants suivis par le SESSAD au sein de leur groupe classe de façon hebdomadaire avec leurs enseignants et leurs AESH. Une évaluation commune (SESSAD & Education nationale) de ces différentes actions est programmée à la fin de l'année scolaire 2019/2020 afin de mesurer les bénéfices de cette collaboration.

2. Les services de Protection de l'Enfance

En 2019, 18 12 enfants bénéficient d'une mesure de protection (7 AED, 3 AEMO, 1 AEP, 7 placements en famille d'accueil ou lieu de vie).

Nous sommes régulièrement conviés aux équipes de suivi et travaillons de concert avec les référents ASE.

3. Les conventionnements avec les rééducateurs

En 2019, le SESSAD a eu recours au conventionnement avec 16 orthophonistes, 1 psychomotricienne du secteur libéral et 1 art-thérapeute.

Nous avons cette année décidé de créer davantage de lien avec nos partenaires libéraux.

Aussi, au-delà des échanges réguliers avec les éducateurs référents des enfants, nous avons organisé une rencontre individuelle avec chacun d'entre eux et des membres de l'équipe du SESSAD.

Cette proposition a été accueillie très favorablement. Ce que nous renouvellerons l'année prochaine.

VII. LE PERSONNEL

1. Organigramme du service au 31 décembre 2019

Fonction	Temps de travail
Directrice	0.25 ETP
Chef de service	1 ETP
Educateurs spécialisés	4 ETP
Médecin Psychiatre	0.24 ETP
Psychologues	0.93 ETP
Psychomotriciens	1 ETP
Assistantes de service social	0.21 ETP
Secrétariat	0.50 ETP
Agent de Service Intérieur	0.49 ETP

2. Les mouvements de personnel

Des mouvements de personnels ont eu lieu en 2019

- Départ le 27/08/2019 pour démission d'une psychomotricienne
- Embauche le 17/09/2019 d'une psychomotricienne

VIII. LES FORMATIONS

Type de formation	Heures de Formation Réalisées	Heures de Formation selon ETP	Nom de l'organisme	Coût pédagogique de la formation	Formation Financée hors budget (O/N)	Organisme financeur
Utiliser l'analyse financière dans le secteur social et médico-social	14	3,5	NEXEM	162,50 €	non	
Conférence "L'hospitalisation et l'accueil en structure au regard de la théorie de l'attachement"	6	3	Centre Psychothérapique de l'Orne	25,00 €	non	
Référent de parcours en inter-institutionnalité	111	111	I.T.S.	1 751,66 €	Oui	Plan de Formation : UNIFAF Centre
Référent de parcours en inter-institutionnalité	101,5	30,45	I.T.S.	503,25 €	Oui	Plan de Formation : UNIFAF Centre
Référent de parcours en inter-institutionnalité	108,5	54,25	I.T.S.	866,25 €	Oui	Plan de Formation : UNIFAF Centre
Journée d'étude "Metiers, Cultures et Identités professionnelles"	6	6	CREAI Centre Val de Loire	65,00 €	non	
Journée d'étude "Metiers, Cultures et Identités professionnelles"	6	3	CREAI Centre Val de Loire	32,50 €	non	

Journées Nationales de formation des personnels des IME et IEM : "0-100 solutions - L'avenir des IME-IEM face aux défis du virage inclusif"	14	7	CREAI Grand Est	200,00 €	oui	Plan de Formation : UNIFAF Centre
Certificat individuel Décideur en entreprise soumise à agrément	21	6,93	CFPPA de Fondettes	171,27 €	non	
48èmes Journées Annuelles de Thérapie Psychomotrice "Temps du soin, soin du temps, - Quelles temporalités ? "	21	21	SNUP	460,00 €	non	
Responsable de l'évaluation qualité des organisations de l'économie sociale	38	9,5	ESPACE SENTEIN	765,66 €	Oui	Plan de Formation : UNIFAF Centre
CAFDES 2ème+3ème année	210	105	I.T.S.	1 533,00 €	Non	

IX. DONNEES ECONOMIQUES

Immobilisations acquises en 2019	TTC
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS	
Véhicule Peugeot 308 FE758HR	16 526,76
Véhicule Peugeot 208 FE826HR	13 355,56
Table réunion 14 places Alliance	495,13
S/total Plan pluriannuel d'investissements	30 377,45
Total Général	30 377,45

CONCLUSION

L'année 2019 constitue pour le service une année charnière. Les nouvelles politiques publiques nous invitent aujourd'hui à penser, organiser, structurer différemment nos modalités d'accompagnement qui doivent résolument s'inscrire dans une logique de parcours, adaptée aux besoins spécifiques, complexes et variés du public.

La constitution du Pôle Enfance et le développement depuis plusieurs mois de nouveaux projets d'accompagnement impulsent au sein des équipes IME/SESSAD une dynamique positive, propice aux changements attendus.

La formalisation d'un nouveau projet de « dispositif », prévue au 1^{er} semestre 2020, sera l'aboutissement de notre réflexion et la base de nos actions futures.